



## Antenne parabolique en copropriete

Par **claudio R**, le **29/12/2016 à 13:58**

Bonjour, il y a plus de 25 ans que j'ai fait poser une antenne parabolique sur ma terrasse, il y a 14 ans j'ai remplacé celle-ci par un modèle transparent , plus discret. A l'époque, j'avais obtenu l'accord écrit du syndic (lettre que je ne retrouve pas). 2 nouveaux syndics se sont succédés depuis. Aujourd'hui on me demande de déposer mon antenne.

La structure sur laquelle elle repose est privative , mais les antennes individuelles sont Interdites.

Une amie m'a dit qu'après 10 ans, on ne pouvait pas me demander d'enlever mon antenne. Quelqu'un peut il m'indiquer s'il connaît cette disposition et ou je peux la trouver. Merci d'avance.

Par **youris**, le **29/12/2016 à 14:06**

bonjour,

si votre syndic estime que votre antenne parabolique nuit à l'harmonie de l'immeuble, disposition qui doit figurer dans votre règlement de copropriété, il est fondé à vous en demander la suppression.

que votre antenne ait été tolérée pendant 10 ans, ne vous autorise pas à ne pas respecter votre RC.

une tolérance n'est jamais créatrice de droits.

salutations

Par **claudio R**, le **29/12/2016 à 15:44**

Certe! mais je viens de lire dans une rubrique "les droits et devoirs du copropriétaire" que lorsque des travaux sont réalisés sur des parties communes sans accord de la copro, cette dernière avait 10 ans pour demander à l'auteur des travaux de remettre les parties communes en l'état.

La question que je me pose donc à cette heure est " installer une antenne parabolique est elle considérée comme DES TRAVAUX "

Par **gladys75**, le **29/12/2016 à 20:16**

Bonjour , faut acheter une antenne parabolique plasma , personne pourrai la voir no votre voisin et votre syndic , c'est ce que j'ai fais

<http://www.xxxxxx>

[fluo]**Bonjour,**  
***Pas de lien vers un site marchand (publicité) !***  
***Merci***[/fluo]

Par **claude R**, le **29/12/2016** à **21:59**

le problème est que mon antenne fonctionne tres bien et que je n'ai pas l'intention d'en changer..

Par **HOODIA**, le **01/01/2017** à **11:08**

IL existe une parabole rectangulaire qui fonctionne bien ,et qui est moins grande que la classique poêle donc moins visible, cependant vous ne pouvez passer outre du Règlement de copro .

Comprenez que si chacun décide de mettre une parabole pour chaque satellite ,cela devient contraire au respect de l'harmonie de l'immeuble....

Mettre à l'ordre du jour l'installation d'une parabole commune est faisable.